Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260917-41_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Séance du 15 Septembre 2026

Le quinze septembre deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Etaient présents : M. SAILLOUR, M.VILLENEUVE, V. LE BOULCH, A. MARC, E. TANGUY, S. DUCRET, J. DEROFF, R. JEZEQUEL, O. MONCUS, J. DUGAL, M-H. PETIT, F. LE DUFF, D. MILIN, J-P. YVEN, M. LE DUFF, J-M.SEVERE, K. KERNEIS, P. CHATELAIN, C. JAOUEN, et M. COMBOT

Excusés : F.MARC donne procuration à A.MARC
O. POISSON donne procuration à V. LE BOULCH
J-P. CAER

Secrétaire de séance : Mickaël VILLENEUVE

Date de la convocation : 8 Septembre 2026
Date d'affichage : 8 Septembre 2026

DELIBERATION N°2026-15-09-41 : VENTE CHEMIN COMMUNAL A SCEA ROZ MOC'H

Vu le courriel de Maëlle Créach notaire à l'Etude Gestin LE Gall Nicolas & Associés, demandant la vente de la parcelle cadastrée section C n°1676 d'environ 80m² ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un accord de principe concernant le projet de vente, sous réserve que toutes les conditions légales et administratives soient réunies auprès des différents intervenants et du notaire, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que le prix de vente est fixé sur la base du prix au mètre carré retenu pour la vente de la parcelle cadastrée section C n°2305, soit 330 € pour 272 m², correspondant à un prix d'environ 1,21 € par m².
Ainsi, pour une superficie d'environ 80 m², le prix de vente est estimé à 97€, le montant définitif étant calculé selon la superficie définitive de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord pour la vente à la SCEA ROZ MOC'H de la parcelle communale cadastrée section C n°1676, d'une superficie d'environ 80 m² ;
- Fixe le prix de vente à environ 1,21 € par m², correspondant au même prix au mètre carré que celui appliqué pour la vente de la parcelle cadastrée section C n°2305 ;
- Précise que le montant définitif de la vente sera calculé en fonction de la superficie définitive de la parcelle, soit environ 97€ pour 80 m² ;
- Précise que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Maël SAILLOUR

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification